# Projet Pédagogique

Accueil collectif à caractère éducatif pour mineur associé à l'école maternelle du Pigné

Organisateur : mairie de LAVAUR

Année scolaire 2023/2024

# Sommaire

Préambule.....p . 3

L'équipe d'animation .....p . 4

Le fonctionnement .....p . 7

Nos missions ..... ..... p . 10

Nos intentions éducatives .....p . 11

L'accueil en situation de handicap .....p . 16

Evaluation .....p . 17

# *Préambule*

Cet accueil de loisirs permet à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles, et d'offrir à l'enfant un nouvel espace de vie et lieu nécessaire à son épanouissement.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres.

Ces différents éléments sont nécessaires à son épanouissement.

L'enfant doit être au centre de nos préoccupations, nous devons l'aider à se construire, se repérer, en le responsabilisant au sein de son école. L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et harmonie avec les partenaires de vie de l'enfant : école, famille, intervenants extérieurs.

Le projet pédagogique constitue une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre durant l'année scolaire.

Ce projet est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants et il sert de référence tout au long de l'action. Il permet de donner du sens aux actions proposées. Il traduit l'engagement de l'équipe d'animation.

# L'équipe d'animation

## 1. Sa composition :

1 Directrice BEATEP

1 Directrice adjointe titulaire d'un BAFA

5 Animateurs : 3 diplômés BAFA et 2 Stagiaires BAFA

## 2. Son rôle :

S'occuper d'enfants est un engagement très important et empreint de responsabilités qui témoigne de la confiance que l'on vous accorde. (Elus, équipes de direction, parents)

### ➥ Le directeur :

- Il est responsable du bon fonctionnement de la structure et est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants et de son équipe d'animation
- Il est l'élément dynamisant de l'équipe d'animation : conseiller, aider, impulser de nouvelles idées, préparer avec les animateurs les projets de fonctionnement et d'animation ;
- Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires. Il doit être disponible, leur accorder des moments informels, répondre à leurs interrogations, les observer.
- Il est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique
- Il gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires …)
- Il a en charge la gestion quotidienne de l'ACM (administrative, financière et matérielle)

## ➥ Le directeur adjoint :

- Il travaille en partenariat avec la direction et la seconde dans son action
- Il est garant de la sécurité physique morale et affective des enfants
- Il coordonne les équipes d'animations et les accompagne
- Il assure le pointage quotidien

## ➥ L'animateur :

**Son rôle auprès des enfants :**

- Il est garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- L'enfant devra être considéré comme individu à part entière à l'intérieur d'un groupe.
- Il est à l'écoute des enfants, et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il devra favoriser la curiosité de l'enfant et la découverte à travers les activités.
- Il sait adapter son activité en fonction de l'âge des enfants, à leurs capacités, à l'environnement, à l'état de fatigue de l'enfant.
- Il connait les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités et à l'encadrement.
- Il gère complètement son activité de sa préparation jusqu'au rangement.
- Il fait part à ses responsables des problèmes survenus dans la journée.
- L'animateur a un rôle « éducatif » important car il devra savoir expliquer, argumenter ses choix auprès du groupe d'enfants.
- L'animateur devra accompagner l'enfant dans une démarche de respect et d'écoute.
- Il est dynamique, motivant et motivé, et surtout conscient de la responsabilité qu'il a.

**Son rôle avec ses collègues :**

- Il respecte ses collègues, et le travail des autres.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre. Il doit favoriser la communication avec ses collègues pour éviter les non-dits.
- Il développe les activités communes afin de partager les savoirs faire.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il agit de manière cohérente au sein de l'équipe et s'implique dans la vie de l'ALAE.
- Il est attentif à sa façon d'être (comportement, langage, attitude, … ) et à l'image que l'on renvoie aux enfants, aux parents et à ses collègues.

## 3. Fonctionnement de l'équipe

- Mise en place d'une réunion hebdomadaire chaque vendredi de 13h50 à 14h50. Ces réunions ont lieu en salle ALAE. Elles permettent à la fois de préparer les activités ou les projets, et de gérer des conflits ou divers problèmes rencontrées au cours de la semaine. Des réunions peuvent être communes avec les élémentaires. Les animateurs sont responsables de leur propre cahier de réunion, il est consultable par tous et tout le temps.

- Mise en place d'évaluations individuelles (2 fois par an) pour les animateurs contractuels. Les animateurs titulaires ont un entretien annuel. Ce sont des moments d'échanges et de discussion entre la direction et l'animateur. Ces temps permettront de faire un bilan sur les actions mises en œuvre par l'animateur.

- Rencontre et temps de régulation entre l'école, les familles et l'équipe autour des projets d'enfants

- Mise en place d'un suivi de formation pour les stagiaires BAFA.

**Organisateur :** Mairie de Lavaur
Place du Général Sudre
81500 Lavaur

**Lieu de la structure :** École maternelle du Pigné
4, rue Bonsirven
81500 Lavaur

**Public accueilli :** Les enfants scolarisés à l'école Maternelle du Pigné.

**Effectifs moyens** : 25 enfants le matin.
60 enfants le midi.
48 enfants le soir.

**Jours et horaires d'ouverture :** Du jeudi 4 Septembre 2023 au vendredi 5 Juillet 2024

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|---|---|
| **Matin** | **7h30 - 8h20** | **7h30 - 8h20** | | **7h30 - 8h20** | **7h30 - 8h20** |
| **Midi** | **11h45 - 13h35** | **11h45 - 13h35** | | **11h45 - 13h35** | **11h45 - 13h35** |
| **Soir** | **16h30 – 18h30** | **16h30 – 18h30** | | **16h30 – 18h30** | **16h30 – 18h30** |

## Journée type :

### Matin : de 7h30 à 8H20 :

Ouverture de l'école par la directrice adjointe.

Accueil échelonné des enfants. Mise en place de divers coins de jeux calmes selon les besoins et le rythme des enfants.

L'adjointe gère l'arrivée des enfants afin de les noter sur le logiciel de pointage.

### Midi : de 11h45 à 13h35

Chaque animateur est référent d'une classe. Les animateurs vont dans leur classe de référence récupérer les enfants inscrits à la cantine (fiche de pointage). Les enfants non inscrits partent avec les maitres et maitresses.

A 11h45, les animateurs vont dans les classes récupérer les enfants inscrits à la cantine (fiche de pointage). Il les accompagne aux toilettes puis au restaurant scolaire.

Après le repas, les enfants sont répartis en 3 groupes en fonction de leur âge : la sieste avec 2 animateurs, le temps repos avec 2 animateurs, et le temps de jeux calmes avec 2 animateurs.

### Soir : de 16h30 à 18h30

A 16h30, les animateurs vont dans leur classe de référence récupérer les enfants inscrits à l'ALAE du soir (fiche de pointage). Les enfants non inscrits partent avec les maitres et maitresses.

Une récréation est mise en place avant le rassemblement des enfants pour la proposition des activités.

A 17h00 : les enfants sont réunis en deux groupes : les petites sections d'un côté et les moyennes sections et grandes sections de l'autre.

Selon un planning d'activité élaboré en amont, des ateliers, activités ou temps de jeux sont proposés aux enfants afin que chacun arrive à trouver ce qui lui convient.

La directrice adjointe récupère les feuilles d'appel, elle est responsable du départ des enfants, elle les note au fur et à mesure de leur départ.

# Espaces utilisés :

Les espaces utilisés sont aménagés afin de répondre aux bien être de l'enfant. Les enfants doivent se sentir en sécurité pour acquérir très vite les repères indispensables pour toute l'année.

**La salle d'activité :** Salle utilisée pour les activités manuelles, peinture, dessin, … Elle est aussi utilisée à midi par les grandes sections. Par temps de pluie, elle peut également servir de repli.

**La salle polyvalente :** Utilisée le matin (temps d'accueil), le midi (temps repos des moyennes sections), et le soir. Elle sert pour l'aménagement de coins de jeux (dinettes, jeux de construction…) ainsi que pour la mise en place de jeux avec les enfants (jeux collectifs, jeux musicaux…). C'est une salle en commun avec les enseignants, elle doit donc être aménagée et rangée en fonction de l'activité menée.

**La salle d'accueil :** Elle peut être utilisée sur tous les temps de l'ALAE et aménagée en fonction de l'activité menée. C'est aussi une salle commune avec les enseignants, il faut donc être vigilent au rangement.

**La classe atelier :** Ancienne salle de classe, elle est utilisée pour les activités manuelles plutôt salissantes et les activités culturelles.

**Le dortoir :** Ce lieu est utilisé pour la sieste des plus petits.

**L'extérieur :** Les enfants peuvent utiliser la cour de récréation ainsi que les infrastructures (toboggan, poutre …). Des jeux peuvent y être organisés. Les animateurs peuvent également accompagner les enfants sur le stade municipal avec un animateur, ainsi que sur les aires se situant à proximité (aire de jeux, city). Une feuille de sortie doit être remplie et un double doit être laissé à la directrice adjointe.

**L'atelier 81 :** Salle disponible tous les midis pour des activités d'expressions corporelle comme la danse, le théâtre ... Une feuille de sortie doit être remplie et double doit être laissé à la directrice adjointe.

Nos missions s'articulent autour de plusieurs axes :

- **Assurer la continuité entre les heures et jours d'ouvertures scolaires et les heures et jours de loisirs des enfants.**

Les temps pris en charge par l'ALAE encadrent les temps scolaires
Ils permettent aux parents de bénéficier d'un mode de garde pour leurs enfants.
Ces temps offrent à l'enfant un nouvel espace de vie et lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

- **Rechercher une cohérence et une complémentarité dans les activités proposées entre les différents partenaires dans le respect du rythme de vie de l'enfant.**

L'équipe devra proposer des temps de jeux et d'activités diverses en tenant compte de celles proposées dans la journée de l'enfant à l'école. Des temps d'échanges seront nécessaires avec l'équipe enseignante.
Les animateurs devront être attentif et prendre en compte l'état de fatigue des enfants afin de proposer des temps de loisirs adaptés. (Activités calmes si nécessaire).

- **Assurer la sécurité physique et morale des mineurs accueillis :**

<u>Sécurité physique</u> :
Les enfants ne devront jamais être laissés seuls, sans la surveillance de l'animateur. L'animateur devra être vigilant au respect de la réglementation, un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans.
Pendant les activités manuelles, l'animateur sera le seul utilisateur d'objets tranchants (scie, cutter …)
Pour les sorties, les animateurs doivent rester vigilant en bord de route. (cf. code de la route).
Pour certaines activités notamment sportives, l'animateur devra être en lien avec la directrice de la structure, consulter les textes règlementant ces activités.
Pour les jeux collectifs et les jeux sportifs, l'animateur veillera à adapter le jeu à l'âge et aux capacités des enfants. (Importance de la préparation).

<u>Sécurité morale :</u>
L'animateur devra être toujours disponible et à l'écoute des enfants.
L'enfant devra être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe.
L'animateur devra être attentif à l'état de l'enfant : fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi …

| Objectifs pédagogiques | Moyens mis en place | Critères d'évaluation |
|---|---|---|
| **Favoriser l'autonomie de l'enfant**<br> | **Sur le temps du repas :**<br>• Apprendre à se servir des couverts<br>• Accompagnement à se servir seul<br>• Aller chercher l'eau, le pain<br>• Participer au débarrassage de la table<br><br>**Dans nos locaux :**<br>L'aménagement des locaux doit être pensé pour favoriser le jeu et pour amener l'enfant à jouer seul ou en groupe<br><br>**En activité :**<br>Les enfants choisissent leur activité en fonction de leur envie du moment<br><br>**Sur le temps sieste et le temps repos**<br>L'aménagement et le fonctionnement de ces deux temps doivent amener l'enfant à se préparer seul (enlever les chaussures, prendre son tapis, s'installer …) | Y a-t-il eu une évolution dans le comportement des enfants à table ?<br>L'enfant utilise-t-il les couverts plus facilement ?<br>Les enfants participent ils au débarrassage de façon spontanée ou sur la demande de l'adulte ?<br><br>Le mobilier est-il adapté aux enfants ?<br><br>Les coins de jeux permanents ont-ils permis aux enfants de jouer seul ?<br><br>Comment se fait le choix des activités et des jeux ?<br><br>Les enfants arrivent-ils à se préparer seul ?<br>Y-a-t-il eu une évolution ? |

| Objectifs pédagogiques | Moyens mis en place | Critères d'évaluation |
|---|---|---|
| **Respect du rythme de l'enfant**<br> | **Sur le temps du repas :**<br>Le temps repas est une activité à part entière<br>L'animateur invitera l'enfant à goûter à tous les aliments sans pour autant le forcer à manger<br>A la fin du repas, un retour au calme sera fait pour favoriser le départ à la sieste et au temps repos | Comportement de l'enfant lors des repas |
| | **Sur le temps sieste et le temps repos**<br>Les enfants sortiront de la cantine par petits groupes.<br>Préparation au repos à l'aide de musiques ou d'histoire<br>Le temps repos est mis en place pour les moyennes sections pour une durée de 30 minutes environ | Les conditions (locaux, fonctionnement) ont-elles été favorables à l'endormissement ou au repos des enfants |
| | **En dehors de ces temps formels :**<br>Les animateurs sont vigilants à l'état de fatigue des enfants et pourront mettre en place des temps calmes si cela est nécessaire | Les activités ont-elles étaient entrecoupées de temps calme ? Comment ? |

| Objectifs pédagogiques | Moyens mis en place | Critères d'évaluation |
|---|---|---|
| **Développer les capacités d'écoute et d'attention des enfants**<br> | Les animateurs devront s'impliquer dans leurs actions à capter l'attention des enfants puis à la soutenir de façon la plus ludique possible.<br><br>Apprendre à bien écouter développe les capacités à vivre ensemble, à interagir avec les autres …<br><br>**Animer des temps de lecture**<br><br>Lectures d'histoires, de contes … reformuler pour comprendre<br><br>**Animer des temps de discussion**<br><br>Les enfants apprennent à s'écouter, à parler chacun son tour, être capable de reformuler ce qui vient d'être dit<br><br>**Sensibilisation au bruit**<br><br>Utilisation d'un système (smiley) pour sensibiliser les enfants au bruit à la cantine<br><br>Mise en œuvre d'activités diverses sur cette thématique. | Quelles sont les actions mises en place ?<br><br>Les enfants ont-ils adhéré à ces activités ?<br><br>Y a-t-il eu une évolution dans le comportement des enfants ? |

| Objectifs pédagogiques | Moyens mis en place | Critères d'évaluation |
|---|---|---|
| **Développer la créativité, l'imaginaire, la motricité, l'expression corporelle**<br> | Les animateurs proposeront aux enfants des coins de jeux permanents où ils pourront jouer en autonomie et s'inventer leurs propres histoires.<br><br>En parallèle, ils organiseront des activités diverses pour répondre aux envies des enfants : jeux sportifs et collectifs, activités artistiques, culturelles, d'expressions … L'enfant pourra choisir ses activités.<br><br>Plusieurs ateliers permanents sont mis en place par les animateurs<br><br>Jardinage<br>Atelier musique<br>Bricolage et récup<br>Atelier art plastique<br>Atelier Bande dessinée<br>Jeux sportifs | Est-ce que les activités proposées sont assez diversifiées ?<br><br>Les enfants sont-ils intéressés ? impliqués ?<br><br>Les propositions d'activités viennent-elles des envies des enfants ?<br><br>Le comportement des enfants a-t-il évolué dans les ateliers permanents ? Acquisition de techniques, de connaissances …<br><br>… |
| **Développer le décloisonnement maternelle et élémentaire**<br> | **Permettre aux GS de se familiariser avec les locaux, les animateurs et les enfants de l'élémentaire**<br><br>Mise en place d'ateliers communs qui se dérouleront tout au long de l'année<br><br>**Développer des notions d'échange et d'entraide entre petits et grands**<br><br>**Favoriser le travail en commun des animateurs des deux structures**<br><br>Préparation du carnaval et de la fête de fin d'année | Nombre de séances d'activités décloisonnées réalisées dans l'année<br><br>Nombre d'enfants ayant participé<br><br>Intérêt et implication des enfants dans ces ateliers<br><br>Comportement des enfants de maternelle à l'entrée en CP |

| Objectifs pédagogiques | Moyens mis en place | Critères d'évaluation |
|---|---|---|
| **Favoriser les enfants au respect de l'environnement.** | **Continuer à s'occuper du jardin en collaboration avec l'équipe enseignante**<br>Activités autour du jardinage<br>Aménagement du patio | Le nombre d'enfants concernés est-il significatif ? |
| **Favoriser le développement d'un comportement « Eco-citoyen »** | **Remettre l'accent sur le tri des déchets**<br>Mise en place de poubelles et caisse de tri des déchets | Y a-t-il une évolution des enfants concernant les déchets ?<br>Les enfants font-il le tri sélectif de façon spontanés ? |
| | **Donner une deuxième vie à nos déchets**<br>Réalisation d'objets avec du matériel de recyclage | Nombre d'enfants concernés.<br>Intérêt et satisfaction des enfants ? |
| | **Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire**<br>Inciter les enfants à goûter, ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre, terminer son assiette | Est-ce que les enfants font attention au gaspillage alimentaire ?<br>Le gaspillage alimentaire diminue-t-il ? |

Le service sport et jeunesse est impliqué dans les thématiques liées au handicap depuis 2004 au travers d' :

- **Un accueil « Handiloisirs » sur le temps périscolaire :**

Cet accueil est issu d'une demande de parents d'enfants en situation de handicap confrontés à la fermeture des institutions accueillant leurs enfants durant les vacances scolaires. Pour préparer cet accueil, nous avons réuni les parents, une association locale « mieux vivre avec son handicap à Lavaur », des professionnels référents des enfants dans les structures spécialisées (IME…) les élus locaux et les responsables de l'ALSH et nous nous sommes appuyés sur la « Charte de Déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées », charte qui a été signé en Juillet 2004 par notre commune en présence du Préfet (M. François Xavier Ceccaldi).

- **Un accueil sur le temps périscolaire depuis septembre 2015**

Depuis 2015, le dispositif s'est étendu sur les structures ALAE de la ville. Ce sont trois animatrices ASIA (Accueil Spécifique inter Alaé) qui peuvent intervenir sur les différents temps ALAE maternelles et élémentaires en fonction des besoins.

Ces trois animatrices accompagnent également l'équipe d'animation dans la gestion de l'enfant quotidiennement.

Deux axes principaux sont ainsi développés dans l'accueil d'enfants en situation de handicap :

- L'inclusion : Permettre aux enfants porteurs de handicaps d'évoluer parmi les autres enfants sans discrimination.
  Les loisirs constituent un moyen, un lieu propice à cette inclusion
- La sensibilisation : des actions peuvent être menées pour travailler sur les thématiques de l'accessibilité, sur les représentations, ainsi que sur le regard que portent les personnes valides sur celles porteuses de handicap.

**Evaluation : mesure de l'écart entre ce qui est projeté et ce qui est réalisé en tenant compte des moyens mis en œuvre. Mesure qui a lieu tout au long de l'activité. (Avant, pendant, après).**

**Elle permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite.**

Tout au long de l'année, l'équipe aura donc à évaluer ses actions en tenant compte de différents points :

**L'efficacité :** Les objectifs sont-ils atteints ? Dans quelles proportions ? Quelles ont été les difficultés rencontrées, les facteurs de réussite ? Les actions satisfont –elles les enfants ?

**L'utilité** : Les actions ont-elles eu un impact sur le public visé, sur les comportements individuels et sociaux ?

**L'efficience** : les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens humains ou matériels engagés ?

**La cohérence** : Les différentes actions ont-elles un lien entre elles ? Sont-elles en adéquation avec les objectifs fixés dans le projet pédagogique ?

**La conformité** : Les actions respectent-elles les textes réglementaires et les usages locaux ?

**La pertinence** : Les actions sont –elles adaptées au public ? au contexte local ?